

# Amendes administratives contre le harcèlement

Le harcèlement dans les transports est une plaie pour de nombreuses femmes : la riposte s'organise

**D**es amendes administratives pour lutter contre le harcèlement sexuel dans les transports en commun wallon : voilà une idée qui fait son chemin et est notamment défendue par la députée PS Christie Morreale.

Bientôt des amendes administratives en cas de harcèlement dans les bus ou aux arrêts de bus en Wallonie ? L'idée fait son chemin au cabinet du ministre wallon des transports, Carlo Di Antonio. « L'idée, ce serait de reconnaître le harcèlement ou des comportements sexistes comme pouvant faire l'objet d'amendes administratives », explique la députée PS Christie Morreale. Avec sa collègue Véronique Bonni, M<sup>me</sup> Morreale est en pointe sur le sujet du harcèlement (sexuel, surtout) dans l'espace public et surtout dans les transports en commun. Le projet n'est pas encore validé mais c'est une idée qui a été avancée par le cabinet et reprise à son compte par la société chapeautant les Tec. Les contrôles seraient effectués par des agents.

## INTERPELLANT

Christie Morreale cite une vaste étude menée au niveau européen, de laquelle il ressort, pour la Belgique, que « près de 60 % des femmes perçoivent la violence à leur égard assez courante dans l'es-

*pace public et 40 % d'entre elles la considèrent comme très courante dans les transports en commun. »*

Des chiffres interpellants qui reflètent une réalité pénible pour les femmes : « Le harcèlement dans les transports en commun ne faiblit pas. Les techniques d'évitement portent sur les tenues, sur l'itiné-

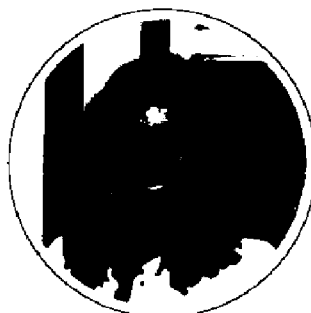
Baltus-Möres, suite à plusieurs interpellations au parlement wallon. « Une étude va être menée par une université pour tenter de cerner le problème en Wallonie », nous explique-t-elle. Et une série d'initiatives sont prévues, dans l'attente d'un plan « harcèlement dans les transports en commun » que le ministre pourrait présenter en juin prochain. « Il est question d'une campagne de pub dans les bus », détaille M<sup>me</sup> Morreale. « Il faut aussi faire des modules spécifiques pour le personnel des Tec. On peut former des « agents d'ambiance » aux Tec, il y a accord, là-dessus. De même qu'il y a accord sur le fait que dans une enquête de satisfaction auprès des clients des transports wallons, on intègre la question du harcèlement. »

## ÉCOLES

D'autres initiatives pourraient voir le jour, via la ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Isabelle Simonis. Une information et des campagnes de sensibilisation pourront se faire dans les écoles, ou les maisons de jeunes, dans les organisations de jeunesse.

D'une enquête de terrain que M<sup>mes</sup> Morreale et Bonni avaient faite en région liégeoise, il ressortait qu'une femme sur deux avait été confrontée à du harcèlement sexuel dans les transports. ●

BENOÎT JACQUEMART



**« Le harcèlement dans les transports en commun ne faiblit pas »**

**Christie Morreale**

*raire et les moyens de locomotion développés par les femmes traduisent le caractère prégnant de ce fait de société qui va parfois jusqu'à entraver la mobilité féminine. »*

Christie Morreale a été reçue au cabinet Di Antonio avec ses collègues Véronique Bonni et Jenny

**Le harcèlement commence dès qu'il n'y a pas consentement**

### On peut

« Bonjour »  
« Je peux vous offrir un café »\*  
« On se revoit demain ? »\*



\*La personne approchée doit avoir accepté de poursuivre le dialogue

### On peut pas

« C'est pour moi que vous avez mis cette mini-jupe ? »  
« On va chez moi ? »  
« Tu sais que t'es bonne, toi ! »

